



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
DU VENDREDI 13 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 6 mars 2020, s'est réuni au SDEC ENERGIE, salle Marcel RESTOUT, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Présents : Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LEJEUNE Bernard, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur CHESNEL Claude, Monsieur LIARD Alain, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

Absents ou excusés : Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas et Monsieur TALBOT Jacques.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BOUGAULT Rémi représenté par Monsieur Gérard POULAIN,

Monsieur GIRARD Henri représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

Étaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées et Madame Florence LEROYER, assistante de direction.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 20 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

- I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
 - Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2020
 - Compte-rendu des délégations de dépenses
 - Marchés publics
 - Transferts de compétences
 - Actualités
 - Echancier

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Travaux

- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 3^{ème} tranche 2020
- Programme de raccordement au réseau public d'électricité - 3^{ème} tranche 2020
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 3^{ème} tranche 2020
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 4^{ème} tranche 2020
- Programme de rénovation esthétique des postes de transformation - tranche 2020
- Délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage,
- Etat contradictoire - compétence signalisation lumineuse - Vaucelles
- Avenant n° 2 à la convention 2002 entre le SDEC ENERGIE et ORANGE

D J

Energie

- Compte rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage – installations photovoltaïques
- Valdallière – construction d'un réseau technique de chaleur bois
- Valdallière – projet de construction d'un réseau technique bois (Vassy)
- Etat contradictoire – Compétence ENR – Val d'Arry
- Aides financières
- Projets photovoltaïques – sollicitation de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR – 2020

Administration-Finances

- Changement du seuil de la régie de recette « Raccordement »
- Evolution de carrière des agents : avancement de grade et promotion interne

Concession Electricité

- Restitution de la mission de contrôle 2019 (données 2018) des concessionnaires Enedis et EDF pour la partie usagers

Solidarité

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- Rénovation énergétique – Subventions 2020 aux opérateurs

Développement économique

- Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux – Aides au développement du réseau électrique

I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2020

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 16 janvier 2020. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (*annexe 2*).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

3) MARCHES PUBLICS

➤ Changement d'enseigne commerciale

Monsieur le Président informe les élus du changement d'enseigne de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR CALVADOS au 1^{er} janvier 2020 qui devient GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX – OMEXOM DISTRIBUTION CAEN.

Cette modification de dénomination sociale n'a pas entraîné de changement de personnalité juridique et aucun avenant n'est nécessaire.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Consultations en cours

Objet		Type de procédure
Fournitures courantes & services	Maintenance des copieurs du 1er et 2ème étage	MAPA < 50 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de la consultation en cours.

➤ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Objet		Type de procédure
Fournitures courantes & services	Marché subséquent n°2 Electricité	Appel d'offres ouvert
	Marché subséquent n°2 Gaz	

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Résultats de consultations, nécessitant délibération – Appel d'offres ouvert

- Accord-cadre pour la fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *PREND ACTE* de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre de fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel à la société COMATELEC SCHREDER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris la reconduction et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

Résultats de consultations, nécessitant délibération – MAPA > 50 000 €

- Accord-cadre pour la fourniture de luminaires peints pour éclairage routier 2020

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre de fourniture de luminaires peints pour éclairage routier à la société FONTE DE PARIS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris la reconduction et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

- Accord-cadre pour le contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre pour le contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité à la société QUALICONSULT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris la reconduction et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

- Accord-cadre pour l'acquisition, l'exploitation et la maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre pour l'acquisition, l'exploitation et la maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics à la société SIS MARCHES ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris la reconduction et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée aux articles 2051 et 61563 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

- Accord-cadre pour l'assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante (lot électricité et lot gaz)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre d'assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante à la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre d'assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante à la société COGEDIAC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6226 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

o **Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice (5 lots)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer :
 - lot 1 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice à la SCP SEBAN ET ASSOCIES ;
 - lot 2 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice au groupement SELARL CLAISSE ET ASSOCIES / SELARL CLAISSE ET ASSOCIES 93 ;
 - lot 3 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice à EARTH AVOCATS ;
 - lot 4 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice à GB2A AVOCATS ;
 - lot 5 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice au groupement SCP SEBAN ET ASSOCIES /CABINET LEFEVRE AVOCATS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6226 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

o **Construction d'une chaufferie Bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac (lot 2 chauffage)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 du marché « Chauffage » à l'entreprise IDEX ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget principal.

o **Prestations de travaux pour la réalisation de 5 installations de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordées au réseau de distribution d'électricité (lots 2, 4 et 5)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 à l'entreprise LAMOUR pour un montant de 40 074.20 €HT ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 4 à l'entreprise LAMOUR pour un montant de 48 878.60 € HT ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 5 à l'entreprise LAMOUR pour un montant de 22 015.30 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget énergies renouvelables.

Consultations déclarées sans suite pour motifs d'intérêt général

- Construction d'une chaufferie Bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac (lot 1 Gros œuvre)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- DECIDE de déclarer sans suite le lot 1 du marché « VRD – Gros Œuvre – Clos Couvert » compte tenu de l'insuffisance de la concurrence (une seule offre reçue).

- Prestations de travaux pour la réalisation de 5 installations de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordées au réseau de distribution d'électricité (5 lots)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- DECIDE de déclarer sans suite les lots 1 et 3 du marché :
 - Lot 1 : Ecole élémentaire de Cuverville, en raison de l'insuffisance de la concurrence (une seule offre reçue) ;
 - Lot 3 : Ecole primaire de Sainte-Honorine-du-Fay, en raison de l'insuffisance de la concurrence (une seule offre reçue) et de l'apparition de faits nouveaux après la mise en concurrence (présence d'amiante) mettant en jeu la définition du besoin qui avait été effectuée pour ce marché.

- Fourniture de panneaux à messages variables simple ou double face, posés sur des mâts indépendants

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PRENDRE ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 mars ;
- DECIDE de déclarer sans suite l'accord-cadre.

➤ Reconduction de marchés de fourniture et de services

Marchés		Titulaires	Durée en mois	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction n°
Coordination SPS	Lot 1 - Bessin-Bocage	DEKRA INDUSTRIAL	12	12/04/2018	11/04/2021	2
	Lot 2 - Calvados Centre					
	Lot 3 - Pays d'Auge Nord et Sud					
Fourniture d'armoires EP	Lot 1 - Armoires sur poteaux	DEPAGNE	12	18/02/2019	17/02/2023	1

	Lot 2 – Armoires sur socles					
Traitement des transformateurs déposés	Lot 1 Remise en état	REMATELEC (+ CE WESTENDORP)	12	07/06/2018	06/06/2022	2
	Lot 2 – Rachat	REMATELEC		08/06/2018	07/06/2022	
	Lot 3 – Destruction	TREDI		07/06/2018	06/06/2022	
Traitement des poteaux béton déposés		EUROVIA BASSE-NORMANDIE	12	22/07/2019	21/07/2022	1
Contrôle de stabilité mécanique des mâts	Lot 1 – Secteur Ouest	REI LUX CONTRÔLES	12	27/07/2017	26/06/2021	3
	Lot 2 – Secteur Est	ROCH SERVICE		26/07/2017	25/07/2021	3
Fourniture d'horloges astronomiques		BH TECHNOLOGIES	12	27/07/2017	26/07/2021	3

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés, prévues dans chacun des marchés initiaux.

➤ **Non reconduction de marché de fournitures et de services**

Marchés	Titulaires	Durée en mois	Prise d'effet	Fin maxi	Nb de reconduction réalisée
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier	SIGNIFY (ex PHILIPS France)	12	26/06/2018	25/06/2021	1

Le fournisseur ne produisant plus ce type de matériel, une nouvelle consultation est en cours.

➤ Sous-traitance

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2020 :

 - Travaux souterrains sur les réseaux

Lot n°	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 3 – CC Isigny - Omaha Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX - OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	20 000 €
Lot 5 – CC Seullles Terre et Mer				20 000 €
Lot 6 – CC Cœur de Nacre				20 000 €
Lot 7 – CU Caen la Mer				20 000 €
Lot 11 – CC Cingal Suisse Normandie				20 000 €
Lot 3 – CC Isigny - Omaha Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX - OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BATI 14 - JABLONSKI Slawomir	Travaux de maçonnerie	6 000 €
Lot 5 – CC Seullles Terre et Mer				6 000 €
Lot 6 – CC Cœur de Nacre				6 000 €
Lot 7 – CU Caen la Mer				6 000 €
Lot 11 – CC Cingal Suisse Normandie				6 000 €
Lot 3 – CC Isigny - Omaha Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX - OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EIFFAGE ROUTE REGION OUEST NORMANDIE	Réfections de voirie	85 000 €
Lot 5 – CC Seullles Terre et Mer				85 000 €
Lot 6 – CC Cœur de Nacre				85 000 €
Lot 7 – CU Caen la Mer				85 000 €
Lot 11 – CC Cingal Suisse Normandie				85 000 €
Lot 3 – CC Isigny - Omaha Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX - OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	COLAS IDF NORMANDIE	Réfections de voirie	20 000 €
Lot 5 – CC Seullles Terre et Mer				20 000 €
Lot 6 – CC Cœur de Nacre				20 000 €
Lot 7 – CU Caen la Mer				20 000 €
Lot 11 – CC Cingal Suisse Normandie				20 000 €
Lot 3 – CC Isigny - Omaha Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX - OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EUROVIA Basse-Normandie	Réfections de voirie	20 000 €
Lot 5 – CC Seullles Terre et Mer				20 000 €
Lot 6 – CC Cœur de Nacre				20 000 €
Lot 7 – CU Caen la Mer				20 000 €
Lot 11 – Cingal Suisse Normandie				20 000 €
Lot 13 – CC Val ès Dunes	SPIE CityNetworks	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Réfections de voirie	40 000 €
Lot 18 – CA Lisieux Normandie				40 000 €
Lot 13 – CC Val ès Dunes	SPIE CityNetworks	SARL TOPO ETUDES	Réalisation d'études d'exécution, recollement des ouvrages construits	12 500 €
Lot 18 – CA Lisieux Normandie				12 500 €
Lot 12 – CC Normandie - Cabourg- Pays d'Auge	SPIE CityNetworks	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	3 185 €
Lot 13 – CC Val ès Dunes				120 000 €
Lot 18 – CA Lisieux Normandie				120 000 €
Lot 10 – CC Vallées de l'Orne et de l'Odon	SATO	STURNO	Travaux sur réseaux aériens BT	10 000 €

- Travaux aériens sur le réseau public d'électricité

Lot n°	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 2 - Calvados Est	SPIE CityNetworks	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Réfections de voirie	40 000 €
		SARL TOPO ETUDES	Réalisation d'études d'exécution, recollement des ouvrages construits	12 500 €
		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	50 000 €

 - Travaux de raccordement et renforcement du réseau électricité

Lot n°	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 3 - Pays d'Auge Nord et Sud	SPIE CityNetworks	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de micro-forages	2 405 €

 - Travaux et maintenance sur les installations EP/SL

Lot n°	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 5 - Pays d'Auge Nord	CITELUM	MARTRAGNY Travaux Publics	Travaux de terrassement pour réseau éclairage public	15 848 €

4) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

➤ Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »

Collectivité	Délibération	
VAL D'ARRY (1)	27/01/2020	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la future mairie de Noyers-Bocage de 190 m ² de panneaux solaires pour une puissance de 33 kWc
CDC CŒURDE NACRE (2)	07/03/2019	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le futur bâtiment « Actions Solidaires intercommunales » implanté sur la commune de Luc-sur-Mer de 152 m ² de panneaux solaires pour une puissance de 30 kWc

1) le SDEC ÉNERGIE par délibération du 19 octobre 2018 n°2018-07/BS/DB/03 a acté du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » au bénéfice de la commune de Val d'Arry. Par délibération du 19 octobre 2018 n°2018-07/BS/DB/24, il a été acté de la construction et de l'exploitation par le SDEC ÉNERGIE, d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Noyers Bocage. Ce projet ayant été abandonné, il est substitué par la construction et de l'exploitation par le SDEC ÉNERGIE, d'une toiture photovoltaïque sur la future mairie de la commune déléguée de Noyers Bocage.

(2) la communauté de communes Cœur de Nacre souhaite intégrer au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2017), un projet de toiture photovoltaïque pour le futur bâtiment « Actions Solidaires intercommunales » construit sur la commune de Luc-sur-Mer.

➤ **Transfert de la compétence « gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
BEUVILLERS	10/12/2019	Ces trois communes sont situées dans le périmètre de desserte exclusif du distributeur historique (GrDF)
MONCEAUX EN BESSIN	16/10/2019	
FALAISE	16/12/2019	

A noter que Monsieur Gérard MARIE, délégué de Val d'Arry et Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président de la CC Cœur de Nacre n'ont pas pris part au vote.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *ABROGE la délibération n°2018-07/BS/DB-24 du 18 janvier 2019 portant sur le projet abandonné par la commune de Val d'Arry pour la construction et l'exploitation par le SDEC ÉNERGIE, d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Noyers Bocage ;*
- *ACCEPTE dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » acté par délibération du 19 octobre 2018 n°2018-07/BS/DB/03, de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la future mairie, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;*
- *ACCEPTE dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, le nouveau projet de la communauté de communes Cœur de Nacre, portant sur la création d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment « Actions Solidaires intercommunales » implanté rue des Delettes à Luc-sur-Mer ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence gaz, visée à l'article 3.3. des statuts du SDEC ENERGIE pour les communes de Beuillers, Monceaux-en-Bessin et Falaise ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *AUTORISE Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.*

5) ACTUALITES

➤ **Elections 2020 – Renouvellement des organes délibérant du Syndical**

A la veille du renouvellement général des mandats, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DELIQUE pour présenter l'organisation finalisée des différentes phases électorales, nécessaires à l'installation des nouvelles instances du SDEC ÉNERGIE. Il sera notamment fait état :

- de l'organisation des différents collèges électoraux,
 - des modalités d'informations expliquant le rôle et les missions des délégués du SDEC ÉNERGIE, des représentants au Comité syndical....,
- du recours au vote électronique pour le Comité Syndical d'installation du mercredi 20 mai 2020

➤ Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical

Objet	Décision
Convention Panorapresse Territoire d'Energie Normandie	Art. 1 : Accepter les modalités de répartition financière pour l'utilisation de l'outil Panorapresse sur la base d'un coût global d'abonnement à Panorapresse pour le Pôle, pour l'année 2019, de 7 474,92 € TTC comprenant également les droits de copie et la formation à l'outil et d'un coût global pour le SDEC ÉNERGIE, pour l'année 2019, s'élevant à 2 086,55 € TTC comprenant également les droits de copie, Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 6182 du budget principal, Art. 3 : Signer la convention établie et la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.
Cession de tablettes numériques mises à disposition des membres du Bureau Syndical	Art. 1 : Céder les tablettes numériques mises à disposition des membres du Bureau Syndical aux membres intéressés pour un montant de 150 € la tablette (règlement par virement bancaire), Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.

Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions prises par le Président, en vertu des délégations reçues du Comité Syndical.

6) ÉCHEANCIER

MARS 2020		
Signature convention de partenariat SDEC ÉNERGIE / Chambre d'Agriculture	J. LELANDAIS et les membres de la commission Energie	Judi 19 mars - 11h30 Chambre d'Agriculture du Calvados (Salle Druance)
1 ^{ER} TOUR ELECTIONS MUNICIPALES	Electeurs	Dimanche 15 mars
2 ND TOUR ELECTIONS MUNICIPALES	Electeurs	Dimanche 22 mars

AVRIL 2020		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M.DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 6 avril 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 8 avril 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Judi 9 avril 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Judi 9 avril 14h00

MAI 2020		
Echanges REGION Normandie, Intercommunalités et TEN	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE	Lundi 4 Mai de 15h à 17h à l'Hôtel de Région Normandie, Abbaye aux Dames à Caen
COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION ELECTIONS : Président -Vice-Présidents -membres du Bureau Syndical		Mercredi 20 mai – La journée CCI St-Contest

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications présentées.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

TRAVAUX

Monsieur Alain LIARD, Vice-Président en charge des travaux, présente les travaux de la commission réunie le 4 mars 2020.

7) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2020

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 6 projets, pour un montant de 662 207,94 € TTC, dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal 2020 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

8) PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2020

La commission proposera au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2020, pour le raccordement d'installation au réseau public d'électricité concernant 30 projets, pour un montant de 553 523,63 € HT, dont 8 579,83 € HT de renforcement nécessaire à un projet d'extension et 544 943,80 € HT consacrés aux extensions proprement dit et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2020, pour le raccordement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que la dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

9) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2020

La commission proposera au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2020, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 29 projets (13 visant la résorption du réseau basse tension fils nus en secteur rural et 16 portant sur la résorption du réseau basse tension fils nus faible section en secteur rural, pour un montant de 551 433,37 € HT, dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2020 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2019
- **CHARGE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

10) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2020

La commission proposera au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 11 projets, pour un montant de 437 440,77 € HT, dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que la que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

11) PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DES POSTES DE TRANSFORMATION –TRANCHE 2020

La commission proposera au Bureau Syndical une tranche de travaux 2020, pour la rénovation esthétique des postes de transformation concernant 8 projets, pour un montant de 11 340,00 € net, dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les travaux de rénovation esthétique des postes de transformation proposés ;
- **DIT** que la que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 6228 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

12) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements public en commune urbaine et privé en commune rurale.

Ces conventions sont basées sur le modèle de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019 et portent sur les dossiers suivants :

➤ Convention avec May-sur-Orne pour la desserte intérieure d'un lotissement public en commune urbaine de catégorie B

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nombre de lots	Descriptif des travaux de desserte électrique	Coût HT des travaux de desserte
MAY-SUR-ORNE (B2)	Les Ursulines	May-sur Orne	Alimentation de deux bâtiments : • 1 bâtiment constitué d'1 commerce et 8 logements • 1 bâtiment constitué de 8 logements ; et d'un macrolot composé de 12 lots	Pose de 190 ml de réseau BT	18 390,83 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, d'adopter la convention proposée permettant de mandater la commune pour la desserte intérieure en commune urbaine ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 du Budget Principal ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nombre de lots	Descriptif des travaux de desserte du réseau d'électricité	Coût HT des travaux de desserte
ASNELLES	Les Longs Champs	SARL LOTIXIAL	24 + 1 armoire EP	Pose de 453 ml de réseau BT souterrain	47 754,27 €
MONCEAUX-EN-BESSIN	Résidence les Violettes	SAS TRIUMVIRAT FINANCES	22 + 1 armoire EP	Pose de 461 ml de réseaux BT souterrain	46 466,88 €
POTIGNY	Immeuble Partélios - 8 Logements	PARTELIOS	8	Pose de 36 ml de réseau BT souterrain	3 654,89 €
				Colonne montante	5 644,80 €
SUBLES	Le Clos Charlotte	SEPHIE DEVELOPPEMENT	7	Pose de 54 ml de réseau BT souterrain	9 446,92 €
THUE ET MUE (CHEUX)	La Pallière I et II	SARL PIERREVAL	44 + 1 armoire EP	Pose de 756 ml de réseau BT souterrain	77 846,32 €
TILLY-SUR-SEULLES	Résidence des Portes du Bocage II	SA VIABILIS	23	Pose de 359 ml BT souterrain	38 585,31 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les six conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 du Budget Principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

➤ Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégation d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération HT	Coût HT du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet	Annexe
CABOURG	A	Avenue du Président Raymond Poincaré	Eclairage Public	60 700,00 €	26 000,00 €	43 %	9
VILLERS BOCAGE	B1	Rue Saint-Germain		57 883,66 €	13 690,98 €	24 %	10

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assure temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement de Cabourg, avenue du Président Raymond Poincaré et de Villers Bocage rue Saint-Germain ;
- **DECIDE** d'adopter les deux conventions proposées ci-dessus ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage 2020 du Budget Principal ;
- **AUTORISE** le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à ces décisions.

➤ Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération HT	Montant HT du devis du réseau proposé par la commune	Proportion EP / Coût global du projet	Annexe
VAUCELLES	C	Traversée de bourg	Eclairage Public	999 588,82 €	46 730,77 €	4,7 %	11

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Vaucelles pour la réalisation des travaux d'aménagement d'éclairage public du cœur de bourg ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 6 février 2020 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 du Budget Principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

13) ETAT CONTRADICTOIRE – COMPETENCE SIGNALISATION LUMINEUSE - VAUCELLES

La commune de Vaucelles a transféré sa compétence « Signalisation lumineuse » au SDEC ÉNERGIE par délibération respectivement en date du 19 septembre 2019.

Ce transfert a fait l'objet d'une délibération concordante du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE le 6 décembre 2019.

Pour rendre effectif ce transfert de compétence, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine, sur lequel la commune et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

Pour faire suite à la délibération de la commune, il est proposé au Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse s'élevant à 0 € au moment de l'adhésion.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'état contradictoire de remise des biens du patrimoine signalisation lumineuse proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

14) AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 2002 ENTRE LE SDEC ENERGIE ET ORANGE

Le SDEC ÉNERGIE et ORANGE ont signé le 20 décembre 2002, une convention ayant pour objet d'organiser entre les parties, les modalités de coordination des opérations d'enfouissement d'ouvrages aériens existants. Celles-ci prévoyaient que le SDEC ÉNERGIE finance et reste propriétaire des infrastructures souterraines de communications électroniques créées et confiaient à ORANGE l'exploitation de ce Génie Civil. Des modalités financières fixaient, par ailleurs, les échanges financiers entre les parties.

La convention a été conclue pour une durée initiale de 15 ans. A l'issue de cette période, il est apparu nécessaire de revisiter les termes de celle-ci et de redéfinir un nouvel équilibre financier. Un avenant a pour cela été signé le 15 mai 2018 pour une durée de 2 ans – 2018/2019.

Ce délai arrivant à échéance, les parties se sont entretenues, conformément à l'article 3 de l'avenant n° 1, sur les éventuelles évolutions à apporter aux termes de la convention et de son avenant.

Le présent avenant n° 2 a pour objet la prorogation, qui ne pourra excéder 3 ans, des termes de la convention du 20 décembre 2002 et de son avenant du 15 mai 2018. Compte tenu de l'absence d'évolution notable des textes au niveau national traitant du sujet, les parties confirment leur intérêt à maintenir les termes des documents cités ci-dessus.

Le présent avenant n° 2 proposé, joint préalablement en annexe 12 de la note de présentation, confirme donc le périmètre, objet de la convention, et maintient le rapport entre le coût de location et le coût de l'exploitation du Génie Civil propriété du SDEC ÉNERGIE, précédemment établi à l'avenant n° 1.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 2 prolongeant la durée de la convention actuelle et de son avenant n° 1, sans en modifier les autres modalités, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 2 mars 2020.

15) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Objet	Collectivité	Décision
Compétence « Mobilité » Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une station H2	CU Caen la Mer	Art. 1 : Adopter la convention de mise à disposition d'une parcelle par la CU Caen la Mer, à titre gracieux, pour une période de 10 ans, pour l'implantation d'une station Hydrogène, située quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon, Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
Compétence « Mobilité » Convention pour le financement de l'investissement du fonctionnement d'une borne IRVE sur le parking du CHU	CHU de Caen	Art. 1 : Adopter la convention entre le CHU de CAEN et le SDEC ÉNERGIE pour la prise en charge des frais d'investissement et de fonctionnement concernant l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur son parking, Art 2 : Imputer les dépenses d'investissement à l'article 2317 et les recettes associées à l'article 1318 du budget de la régie mobilité du SDEC ÉNERGIE, Art 3 : Imputer les dépenses de fonctionnement au chapitre 6, les recettes associées aux chapitres 70 et 74 du budget de la régie mobilité du SDEC ÉNERGIE, Art. 4 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.

Compétence « Contribution à la transition énergétique » Validation du programme de travaux financés en 2020	Valdallière	Art. 1 : Accepter le plan d'actions 2020 du programme travaux et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €, Art. 2 : Imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
	Livarot Pays d'Auge	Art. 1 : Accepter le plan d'actions 2020 du programme travaux et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €, Art. 2 : Imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
	Bavent	Art. 1 : Accepter le plan d'actions 2020 du programme travaux et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 5 485 €, Art. 2 : Imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
Accompagnement efficacité énergétique CEP : adhésion	Livarot Pays d'Auge	Art. 1 : Accepter l'adhésion de la collectivité au service de conseil en énergie partagé sur la base d'une participation de la commune de Livarot-Pays-d'Auge, à hauteur de 1 125 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 4 500 €/an, Art. 2 : Imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 1 125 €, à l'article 747485 de l'exercice 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.

Aides Financières Acquisition de deux véhicules et trois vélos électriques	CA Lisieux Normandie	Art. 1 : Accorder une aide financière de 4 900 € à la CA Lisieux Normandie pour l'achat de deux véhicules électriques et trois vélos électriques, Art. 2 : Imputer les dépenses à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant
---	----------------------	--

Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions prises par le Président, en vertu des délégations reçues du Comité Syndical.

16) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE – INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation des installations photovoltaïques alors que les communes sont maîtres d'ouvrages pour la construction globale de leurs projets.

Pour faciliter la réalisation de ces projets et pour des raisons de responsabilités, les communes souhaitent être maître d'ouvrage unique de l'ensemble de leurs opérations.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec les collectivités suivantes, qui ont transféré la compétence « Energies Renouvelables » au SDEC ÉNERGIE, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour leur permettre de coordonner la réalisation de leur projet photovoltaïque, d'en préciser les conditions d'organisation et d'en fixer le terme.

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - Annexes 17 à 22 de la note de présentation jointe à la convocation.

Les conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Nature du projet	Localisation	Superficie m ²	Puissance	Montant du projet HT	Annexes
CAMBREMER	Panneaux photovoltaïques en toiture	Atelier municipal	200 m ²	36 KwC	44 180 €	17
FEUGUEROLLES BULLY		Gymnase	381 m ²	76 KwC	151 220 €	18
EPRON		Extension groupe scolaire	210 m ²	36 KwC	71 400 €	19
POTIGNY		Extension groupe scolaire	145 m ²	23 KwC	51 700 €	20
VAL D'ARRY		Future Mairie	190 m ²	33 KwC	62 400 €	21
CDC CŒUR DE NACRE (Luc-sur-Mer)		Bâtiment Actions Solidaires	152 m ²	30 KwC	55 800 €	22

A noter que Monsieur Gérard MARIE, délégué de Val d'Arry et Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président de la CC Cœur de Nacre n'ont pas pris part au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice des communes de Cambremer, Feuguerolles-Bully, Epron, Potigny, Val'd'Arry et la communauté de communes Cœur de Nacre pour la réalisation de leur installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer les conventions correspondantes ainsi que tous actes s'y rapportant.

17) VALDALLIERE – CONSTRUCTION D'UN RESEAU TECHNIQUE DE CHALEUR BOIS

La commune de Valdallière a transféré sa compétence « Energies Renouvelables par délibération du 24 septembre pour intégrer dans le cadre de ce transfert, un nouveau projet de production de chaleur renouvelable. Ce projet concerne la construction d'une chaufferie bois pour les bureaux du CIVAM, (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) situés route de Montsecret à Valdallière.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage de la construction de ce réseau technique.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de valider le plan de financement prévisionnel qui se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Subventions mobilisables	Montant	Pourcentage
Chaudière à granulés 20 KW + silo	20 505 €	ADEME (contrat patrimonial)	6 294 €	31 %
		REGION NORMANDIE	2 943 €	14 %
		SDEC ÉNERGIE	6 151 €	30 %
		VALDALLIERE	5 117 €	25 %
Coût total du projet	20 505 €		20 505 €	100 %

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le financement proposé pour ce projet avec une aide du SDEC ENERGIE à hauteur de 30% calculée sur le montant total des travaux HT ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2131, les recettes aux articles 1312, 1314 et 1318 et la contribution financière du Syndicat à l'article 20411 du budget principal du SDEC ENERGIE 2020 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

18) VALDALLIERE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU TECHNIQUE BOIS (VASSY)

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les communes de plus 2 000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrages, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie bois et de son réseau technique de chaleur sur la commune de Valdallière, des demandes de subventions ont été faites auprès du Département, de la Région et de l'ADEME.

L'instruction du dossier par le Département, a déclaré le projet éligible et nous avons reçu un avis favorable au titre de l'éco-conditionnalité.

Afin d'obtenir les aides du Département, le SDEC ÉNERGIE doit être identifié comme un des Maîtres d'Ouvrage du contrat départemental de Territoire 2017-2021 de l'Intercom de la Vire-au-Noireau.

Une délibération de l'ensemble des maîtres d'ouvrages est donc nécessaire afin de signer un avenant intégrant le SDEC ÉNERGIE à ce contrat, préalablement joint à la note de présentation annexe 23, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'intégration du SDEC ÉNERGIE en tant que maître d'ouvrage du contrat de territoire 2017-2021 de l'intercom Vire-au-Noireau ;
- APPROUVE l'avenant au contrat départemental de territoire de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat précité et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire

19) ETAT CONTRADICTOIRE – COMPETENCE ENR – VAL D'ARRY

Pour permettre au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Val d'Arry, d'être effectif, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine, sur lequel, la collectivité concernée et le SDEC ÉNERGIE doivent délibérer de manière concordante.

Le bureau syndical est invité à se prononcer sur la proposition suivante :

Collectivité	Projet	Délibération du transfert collectivité	Délibération SDEC ÉNERGIE	Etat contradictoire
Val d'Arry	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la future mairie de Noyers Bocage	10/09/2018	19/10/2018	0 €

A noter que Monsieur Gérard MARIE, délégué de Val d'Arry n'a pas pris part au vote.

Après avoir en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'état contradictoire du patrimoine « Energies Renouvelables » proposé ci-dessus, fixé à 0€, la commune de Val d'Arry ne disposant d'aucun actif au jour du transfert de sa compétence ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

20) AIDES FINANCIERES

- o La communauté de communes Cœur de Nacre a sollicité le SDEC ENERGIE pour un partenariat pédagogique, technique et financier autour d'un projet innovant en lien avec deux classes de collèves de Douvres-la-Déivrande (La Maîtrise et Clément Marot) qui consiste à installer, sur l'espace public, une table de pique-nique connectable (port USB) alimentée par une source d'énergie renouvelable via un auvent équipé de panneaux solaires.

Compte tenu de l'objet de ce projet, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, il est proposé au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 155 € à la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour l'installation de cet auvent photovoltaïque (50 % de la solution photovoltaïque d'un montant de 2 310 €).

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion -annexe 24 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

A noter que Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président de la CC Cœur de Nacre n'a pas pris part au vote.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 50 % du coût du projet, plafonnée à 1 155 € à la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour l'installation d'un auvent photovoltaïque ;
- **DECIDE** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant

- o La commune de Trévières a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'audits énergétiques sur deux bâtiments publics de son territoire.

Le montant total de ces audits réalisés par le bureau d'études IDEE SCIC, s'élève à 2 400 € HT.

L'aide de l'ADEME pour cette opération s'élève à 1 440 €.

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% du restant à charge de la collectivité, soit 480 €.

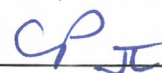
La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion -annexe 25 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

A noter que Madame Mireille DUFOUR, Maire de Trévières, n'a pas pris part au vote.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 50 % du coût du projet, plafonnée une aide financière de 480 € à la commune de Trévières, pour la réalisation d'audits énergétiques sur 2 bâtiments publics de son territoire correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DECIDE** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.



- o La communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a sollicité une première fois, le SDEC ENERGIE pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'audits énergétiques sur 15 bâtiments publics de son territoire, concrétisée par une délibération du syndicat en date du 18 janvier 2019

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon porte la réalisation d'audits énergétiques groupés sur des bâtiments publics pour le compte de collectivités de son territoire.

Le marché qu'elle avait engagé avec le bureau d'études 21 MED pour faire réaliser ces audits a été dénoncé, la collectivité n'a pas réclamé son aide et fait de nouveau appel au SDEC ENERGIE pour le financement de 13 audits groupés de bâtiments publics, La présente délibération abroge donc la délibération du SDEC ENERGIE n° 2019-01/BS/DB-18 du 18 janvier 2019.

Le montant total des nouveaux audits, réalisés par le bureau d'études OBIOSE, s'élève à 29 846,67 € HT et l'aide de la Région pour cette opération s'élève à 9 110,40 €.

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% du restant à charge des collectivités, soit 10 368,13 €.

Commune	Bâtiment	Coût de l'audit	Aide de la Région	Aide du SDEC ÉNERGIE
Fontenay le Marmion	Ecole primaire	1 926,67 €	588,10 €	669,29 €
Avenay	Ecole	1 926,67 €	588,10 €	669,29 €
Laize-Clinchamps	Mairie et école	1 926,67 €	588,10 €	669,29 €
Saint Martin de Fontenay	Groupe scolaire et salle Revel	2 726,67 €	832,29 €	947,19 €
Gavrus	Mairie et salle polyvalente	1 926,67 €	588,10 €	669,29 €
Amayé sur Orne	Ecole	2 726,67 €	832,29 €	947,19 €
Esquay Notre Dame	Ecole et cantine	2 726,67 €	832,29 €	947,19 €
May sur Orne	Groupe scolaire	2 726,67 €	832,29 €	947,19 €
Evrecy	Ancienne école primaire	2 726,67 €	832,29 €	947,19 €
	Mairie	1 926,67 €	588,10 €	669,29 €
Fontaine-Etoupefour	Ecole primaire	2 726,67 €	832,29 €	947,19 €
	Salle multi-activités	1 926,67 €	588,10 €	669,29 €
CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon	Siège	1 926,67 €	588,10 €	669,29 €
		29 846,67 €	9 110,40 €	10 368,13 €

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion, annexe 26 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération du SDEC ENERGIE n° 2019-01/BS/DB-18 du 18 janvier 2019, relative aux 15 audits groupés devant initialement être réalisés par le bureau d'études 21 MED ;
- APPROUVE une aide financière de 10 368,13 € à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, pour la réalisation d'audits énergétiques groupés sur 13 bâtiments publics de son territoire correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- DECIDE d'imputer la dépense à l'article 65738 du Budget principal ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

o Festival « Condé...vert demain » Condé-en-Normandie

La commune de Condé-en-Normandie a sollicité le SDEC ENERGIE en date du 8 janvier 2020, pour un soutien financier à l'organisation de l'édition 2020 de l'évènement « Condé ... vert demain »,

Cette manifestation, organisée pour le 10 mai 2020, est destinée à informer et sensibiliser la population sur la problématique du développement durable et des économies d'énergies, en cohérence avec la politique locale et nationale de transition énergétique,

Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ENERGIE, il est proposé au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € à la commune de Condé-en-Normandie, pour l'organisation de ce temps fort.

Pour rappel, le syndicat contribue à cet évènement depuis 2017.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à la commune de Condé-en-Normandie, pour l'organisation du Festival « Condé ... vert demain » ;
- DECIDE que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

o Festival « Les Extraverties » - Office du Pays de Falaise

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise organise trois jours de festivités du 21 au 23 mai 2020 à Pont d'Ouilly, sur le site de la Roche d'Oëtre. Ce Festival « Les Extraverties » a pour ambition de combiner les loisirs de pleine nature et les moments conviviaux autour de concerts de musiques festives.

Un espace mobilité valorisant les modes de déplacement alternatifs ou doux (vélos, rollers, électromobilité ...) sera proposé au sein de l'éco-village.

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise a sollicité un soutien financier du syndicat le 28 février 2020 pour l'organisation de cette manifestation.

Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ENERGIE, il est proposé au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour un budget prévisionnel de 70 000 €.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour l'organisation du Festival « Les Extraverties » ;
- DECIDE que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

21) PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR 2020

Le SDEC ÉNERGIE, acteur majeur de la transition énergétique dans le département du Calvados, s'associe aux efforts des collectivités pour favoriser l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE développe des centrales de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures des collectivités du département par transfert de la compétence « Energies Renouvelables ».

Pour l'année 2020, 8 projets sont prévus sur les bâtiments suivants :

- Future mairie de VAL D'ARRY
- Futur bâtiment actions solidaires de LUC SUR MER (CDC Cœur de Nacre)
- Future extension de l'école de POTIGNY
- Salle multi-activités de FONTAINE ETOUPEFOUR
- Salle polyvalente de GAVRUS
- Ecole d'OUILLY LE TESSON
- Ecole de CUVERVILLE
- Ecole de SAINTE HONORINE DU FAY

Le SDEC ÉNERGIE peut prétendre à l'éligibilité à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le dossier de demande de subvention impose une délibération de l'organe délibérant du demandeur qui adopte les opérations et les modalités de financement et sollicite le fonds DETR.

Compte tenu des dépenses et des recettes générées sur 5 ans par les 8 projets, le calcul du montant de la subvention demandée est de 100 000 €.

Le budget prévisionnel des 8 opérations, objets de la demande de subvention, se présente comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant (€ HT)	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant (€ HT)
Etudes	82 920 €	ETAT (DETR)	100 000 €
Travaux	365 681 €	SDEC ENERGIE	144 228 €
Raccordement	15 400 €	REGION	122 751 €
Autres prestations (frais de maîtrise d'œuvre, de notaire et de géomètre)	24 400 €	COLLECTIVITES (investissement)	13 932 €
Charges d'exploitation et de maintenance sur 5 ans	43 514 €	VENTE D'ELECTRICITE	124 180 €
		COLLECTIVITES (Forfait)	26 824 €
TOTAL	531 915 €		531 915 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter le fonds DETR pour les huit projets photovoltaïques prévus en 2020 ;
- CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

ADMINISTRATION-FINANCES

M. Philippe LAGALLE, 2ème Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présente les travaux de la commission réunie le 3 mars 2020.

22) CHANGEMENT DU SEUIL DE LA REGIE DE RECETTES « RACCORDEMENT »

Le Bureau syndical, par délibération du 20 octobre 2017, a créé une régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau d'électricité » du SDEC ENERGIE ».

Le contrat de concession, en place au 1er juillet 2018, a nettement conforté cette activité et le niveau de recettes suit la même progression. Le montant moyen de l'encaisse mensuel plafonnée à 50 000€ ne suffit plus.

Afin de suivre l'évolution croissante de cette activité, il convient de revaloriser le montant mensuel de l'encaisse de la régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau d'électricité » du SDEC ENERGIE ».

Le Président propose au Bureau Syndical de modifier l'article 7 de l'acte constitutif portant sur le montant mensuel de l'encaisse de la régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau d'électricité » du SDEC ENERGIE, passant de 50 000€ à 100 000€, à compter du 1er avril 2020.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- DECIDE de modifier l'article 7 de l'acte constitutif de la régie de recettes, en augmentant le plafond moyen mensuel de l'encaisse à 100 000€, à compter du 1er avril 2020 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

23) EVOLUTION DE CARRIERE DES AGENTS – AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE

Le SDEC ENERGIE accompagne l'évolution de carrière de ses agents par le dispositif de l'avancement de grade.

A ce titre, pour l'année 2020, le SDEC ENERGIE a établi 6 dossiers individuels d'avancement de grade.

Les Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion, réunies respectivement les 13 et 25 février 2020, pour les catégories A et B, ont examiné 5 dossiers individuels d'agents.

Agents	Catégorie	Grade actuel	Grade proposé	Date de la CAP	Avis de la CAP
Frédéric LEROY	A	Ingénieur	Ingénieur principal	13/02/2020	Favorable
Loïc CORDON	B	Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 1 ^e classe	25/02/2020	Favorable
Vincent GLOWACZ	B	Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 1 ^e classe	25/02/2020	Favorable
Jérôme VIBERT	B	Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 1 ^e classe	25/02/2020	Favorable
Christine VAUDORNE	B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe	25/02/2020	Favorable
Sarah MAIZERAY	C	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	28/04/2020	En attente

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion pour les dossiers individuels d'agents relevant de la catégorie C se réunira le 28 avril 2020.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Décide de clôturer 1 poste au grade ingénieur et d'ouvrir 1 poste au grade d'ingénieur principal et ce, à compter du 1er avril 2020 ;
- Décide de clôturer 3 postes de technicien principal 2ème classe et d'ouvrir 3 postes de technicien principal 1ère classe, à compter du 1er avril 2020 ;
- Décide de clôturer 1 poste de rédacteur et d'ouvrir 1 poste de rédacteur principal 2ème classe, à compter du 1er avril 2020 ;
- Décide de clôturer 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et d'ouvrir 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à compter du 1er jour du mois suivant l'avis de la CAP si celui-ci est favorable;
- Décide d'adapter le tableau des effectifs en conséquences, annexe 27 de la note de présentation joint à la convocation ;
- Charge le Président de l'exécution des présentes décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

CONCESSION ELECTRICITE

M. Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, présente les travaux de la commission réunie le 3 mars 2020.

24) RESTITUTION DE LA MISSION DE CONTROLE 2019 (DONNEES 2018) DES CONCESSIONNAIRES ENEDIS ET EDF POUR LA PARTIE USAGERS

La commission concession a examiné les conclusions de la mission de contrôle 2019 pour les concessionnaires ENEDIS et EDF pour la partie usagers (données 2018).

Après avoir exposé l'ensemble des remarques, la commission propose au Bureau syndical de retenir les conclusions sur la partie de la mission de contrôle :

- POINTS POSITIFS

Pour ENEDIS

- Bon taux de non-relève des compteurs,
- Délai moyen de réalisation des travaux de raccordement beaucoup plus court qu'au niveau national,
- 95% des réclamations C5 résidentiel traitées sous 15 jours calendaires,
- Transmission du détail des réclamations relatives au compteur Linky et du nombre de compteurs posés par commune,
- Faible taux de refus de pose du compteur Linky de 0,47% (3% au niveau national),
- Evaluation en continu des prestataires de pose,
- Transmission des pièces demandées dans le cadre de l'audit relatif aux indemnisations.

- POINTS POSITIFS

Pour EDF

- Transmission des données complètes relatives aux réclamations,
- Hausse de 27% du nombre d'Accompagnement Energie,
- Transmission d'éléments comptables relatifs au chiffre d'affaires et aux coûts commerciaux,
- Dans l'ensemble, complétude des réponses apportées aux questions du concédant.

- POINTS D'AMELIORATION

Pour Enedis

- Augmentation de 12% du nombre de réclamations et refus de communication des pièces demandées pour l'audit,
- Transmission de données non fiabilisées et de requêtes compliquées à interpréter pour les prestations,
- Allongement du délai moyen de réalisation des travaux de raccordement,
- Non transmission du nombre de pénalités versées pour mise à disposition du raccordement non réalisée à la date convenue suite à une réclamation,
- Aucune donnée transmise issue des compteurs Linky et devant permettre d'améliorer la mesure de la qualité (continuité et tenue de la tension).

Pour EDF

- Transmission de données communales relatives aux usagers de la concession « secrétisées »,
- Augmentation de 10% du nombre des pénalités pour retard de paiement.

Le Bureau Syndical prend acte des conclusions de la mission de contrôle 2019 pour les concessionnaires ENEDIS et EDF pour sa partie usagers (données 2018).

SOLIDARITE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission réunie le 5 mars 2020.

25) SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI comme suit :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
SOLIHA	Caen	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation des combles et des parois extérieures, • Remplacement des menuiseries extérieures. 	17 257 €	31.4%	2000 €
SOLIHA	Tordouet	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation des combles et des murs 	7 280€	26%	2000€
CDHT	Isigny-sur-Mer	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une chaudière à granulés en remplacement de la chaudière à fioul • Remplacement de menuiseries 	20 724 €	28%	2000 €

La commission solidarité réunie le 5 mars 2020, propose au Bureau Syndical de :

- Refuser l'attribution d'une aide pour le dossier situé sur la ville de CAEN (hors critère) ;
- Attribuer une aide de 2250 €, frais de gestion inclus pour le dossier situé sur la commune de TORDOUE.
- Attribuer une aide de 2250 €, frais de gestion inclus pour le dossier situé sur la commune d'Isigny-sur-Mer.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission Solidarité réunie le 5 mars ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de TORDOUET ainsi que le rejet du dossier situé sur la ville de CAEN ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune d'Isigny-sur-Mer ;
- **DIT** que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2020 ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

26) RENOVATION ENERGETIQUE – SUBVENTIONS 2020 AUX OPERATEURS

Dans la continuité des conventions de partenariat pour le financement de travaux de rénovation thermique de logements de famille en situation de précarité énergétique, le SDEC ENERGIE, en date du 21 juin 2018, a signé des conventions liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA, liant le SDEC ENERGIE et le CDHAT, liant le SDEC ENERGIE et INHARI,

Trois avenants ont été signés en date du 24 décembre 2019 avec chacun de ces 3 opérateurs,

Compte tenu de l'état d'avancement des dossiers et les appels de fonds transmis par les 3 opérateurs, la commission solidarité réunie le 5 mars 2020, propose, au Bureau Syndical, d'attribuer les montants de subvention 2020 suivants :

Le Bureau syndical est invité à se prononcer sur les appels de fonds suivants :

Opérateur	Subvention 2020	Reste en trésorerie	Appel de fonds
CDHAT	10 000 €	14 335 €	Néant
SOLIHA	20 000€	14 272€	20 000€
INHARI	10 000€	5 100 €	10 000€

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement des appels de fonds du 15 février 2020 aux opérateurs SOLIHA et INHARI dans le cadre des travaux de rénovation thermique des logements de famille en situation de précarité énergétique, comme suit :
 - SOLIHA : 20 0000 €,
 - INHARI : 10 0000 €,
 - CDHAT : néant
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 de l'exercice 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission réunie 28 février 2020.

27) AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Les listes des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides :

- aux travaux liés au développement du réseau (11 projets d'un montant total de 280 345,26 € HT, dont la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 180 936,38 €),
- aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés (18 projets, d'un montant total de 247 529,26 € HT, dont la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT – Incluse) s'élève à 148 517,55 €),

ont été adressées aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexes 28 et 29 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;
- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

➤ **Bilan du mandat**

Comme annoncé dans la note de présentation et pour faire suite aux travaux des commissions, Le Président, pour ce dernier bureau, invite chaque Vice-Président, à présenter la synthèse des actions portées par sa commission durant son mandat.

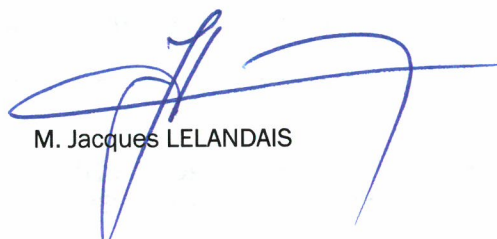
Ce moment d'échanges, sans être exhaustif, inventorie les actions menées tout au long des six années passées, que le SDEC ENERGIE aura intégrer dans sa trajectoire en mettant en avant tous les efforts d'optimisation budgétaires réalisés, à savoir :

- le développement de l'accompagnement des collectivités membres en matière de transition énergétique ;
- notre attachement à mobiliser les délégués et représentants au Comité Syndical, notamment, par de nombreuses actions de proximité utiles ;
- l'augmentation ciblée du niveau des aides financières permettant de soutenir les projets des communes ;
- les coûts maîtrisés de l'exercice de toutes les compétences à la carte grâce notamment à des stratégies d'achat efficaces (groupement de commandes énergie, achat direct de fourniture ...) ;
- le renforcement de nos différents partenariats.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

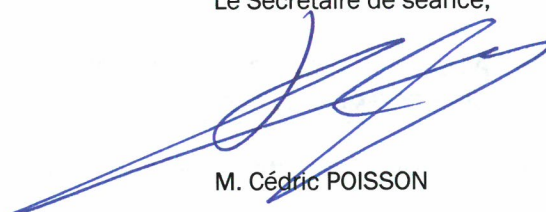
L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h40.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON